

Conférence de presse du 7 mai 2019 sur l'étude de la HAFL

L'initiative pour l'eau potable est contre-productive

Exposé de M. Markus Ritter, Président de l'USP (le discours prononcé fait foi)

Pour terminer, je souhaite résumer les points les plus importants et tirer une conclusion. L'initiative pour une eau potable propre porte des revendications trop extrêmes et ne mène pas au résultat voulu. Elle toucherait la quasi-totalité des exploitations agricoles suisses, tant sur le plan de la protection des végétaux, que sur celui de l'affouragement du bétail. Peu importe qu'il s'agisse d'exploitations biologiques ou conventionnelles. Moi, par exemple, j'achète herbe et ensilage à un voisin, qui est lui aussi agriculteur bio. Or, dans le cadre instauré par l'initiative, mon exploitation se verrait exclue de tous les paiements directs pour cette raison. L'initiative mettrait fin, sans nécessité aucune, à une division du travail qui rend notre agriculture plus dynamique, plus efficace et plus compétitive aujourd'hui. Les élevages avicoles et porcins ne pourraient subsister que dans les zones de grandes cultures s'ils voulaient continuer de remplir les prestations écologiques requises.

De surcroît, même en agriculture bio, les cultures spéciales, comme l'arboriculture, la viticulture ou les cultures maraîchères, ne peuvent pas se passer des produits phytosanitaires naturels. Le risque de subir d'énormes pertes de rendement serait tel que, dans le cadre instauré par l'initiative, ces exploitations renonceraient aux paiements directs et, par conséquent, arrêteraient de produire dans le respect des prestations écologiques requises ou abandonneraient la branche de production en question. Dans ce dernier cas, nous devrions compenser ces pertes par une hausse des importations. Or, ces dernières proviendraient de pays où les conditions de production ne supportent pas la comparaison avec les normes suisses en matière d'écologie et d'élevage. Dans l'ensemble, l'initiative aurait des répercussions négatives pour l'écologie. Les problèmes seraient simplement exportés à l'étranger. De tous les points de vue, l'initiative marque un véritable autogoal.

L'agriculture prend très au sérieux les thèmes soulevés par l'initiative et reconnaît la nécessité de prendre des mesures. Comme l'a expliqué monsieur Bourgeois tout à l'heure, les réponses et les mesures face à ces défis sont déjà sur la table. Il s'agit de les appliquer et de les imposer à la lettre. Pour ce qui est de l'eau potable, les cantons sont par exemple aussi appelés à donner effet au droit en vigueur et à délimiter les zones de protection des eaux souterraines conformément au droit fédéral. Il se trouve toutefois que, à l'heure actuelle, ce n'est pas le cas dans 42 % des zones de protection des eaux souterraines.

Pour ces raisons, il n'est pas non plus nécessaire d'opposer un contre-projet à l'initiative. Il freinerait la mobilisation actuelle et provoquerait une dispersion inutile des forces. Nous abondons ainsi dans le sens du Conseil fédéral, qui rejette lui aussi tant l'initiative pour une eau potable propre qu'un éventuel contre-projet.